|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ECFIN – Dir. C - Unit C3 |
| Numéro de poste Sysper: | 182526 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Eric Ruscher  2ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-02-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité ECFIN-C3 «Macroéconomie de la zone euro, politique monétaire et convergence vers l’euro» contribue au suivi et à l’analyse de la macroéconomie de la zone euro et à la conception des politiques macroéconomiques. Elle se concentre sur les questions liées à la politique monétaire, au policy mix, au taux de change, à l’inflation et, plus généralement, au fonctionnement macroéconomique de la zone euro. L’unité coordonne les processus permettant aux États membres d’accéder au MCE II ou d’adopter l’euro, y compris l’élaboration du Rapport de convergence. Elle contribue également aux travaux de la Commission sur les aspects macroéconomiques de l’euro numérique. Dans ses domaines de compétence, l’unité élabore des documents analytiques et stratégiques qui alimentent les délibérations de la Commission, de l’Eurogroupe/ECOFIN et des comités connexes ou contribuent au dialogue avec les autres institutions et les différents États membres. L’unité est responsable de la préparation du Rapport trimestriel sur la zone euro.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un travail varié et intellectuellement stimulant dans un environnement intéressant et convivial. Le candidat ou la candidate retenu(e) contribuera au suivi et à l’analyse de l’inflation, du taux de change et de l’évolution macrofinancière dans la zone euro, ainsi qu’à l’évaluation de la politique monétaire et du policy mix. Son travail comprendra également la préparation de la participation du vice-président de la Commission aux réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE. En fonction de son expérience et de son parcours, le candidat ou la candiate retenu(e) pourra également élaborer des analyses macroéconomiques du fonctionnement de l’UEM et travailler sur des questions liées à l’adoption de l’euro. Cette position implique, entre autres, la préparation de notes au Comité économique et financier et de chapitres pour le Rapport trimestriel sur la zone euro.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un(e) économiste disposant d’un bagage solide en macroéconomie appliquée et d’une expérience des questions liées à l’inflation, à la macroéconomie financière et/ou à la politique monétaire. Le candidat ou la candidate retenu(e) devra avoir d’excellentes capacités de communication écrite et orale en anglais et être capable de présenter des arguments techniques de manière claire et concise. Elle/il devra avoir fait ses preuves dans la réalisation de travaux d’analyse macroéconomique et avoir un bon sens des implications politiques de l’analyse économique. Le poste requiert une collaboration étroite avec d’autres économistes de l’unité et de la DG ECFIN. De bonnes aptitudes relationnelles et de coopération sont donc essentielles. Le candidat ou la candidate retenu(e) devra être capable de travailler de manière autonome, posséder de solides compétences organisationnelles et être en mesure de répondre efficacement à des demandes multiples et à des délais serrés. La connaissance des méthodes quantitatives serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)